

Communiqué de presse

Mercredi 16 avril 2008

Poursuivre la voie bilatérale qui a fait ses preuves

Résultats d'une enquête représentative menée par economiesuisse, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers, organisations faïtières de l'économie

La voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne a fait ses preuves, dans toutes les branches et régions du pays. C'est ce que confirment les résultats d'une enquête représentative menée auprès des membres des organisations faïtières de l'économie que sont economiesuisse, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers. L'économie soutient fermement la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Les mesures d'accompagnement en vigueur pour lutter contre le dumping salarial et social sont jugées efficaces. C'est pourquoi l'économie s'oppose à l'introduction de nouvelles mesures.

Comme le démontre cette enquête, les entreprises ont fait des expériences très positives avec l'accord de libre-échange de 1972 et les accords bilatéraux. Ces accords constituent le fondement indispensable de notre relation avec l'UE, notre principal partenaire économique, et donc de notre prospérité. Les résultats de l'enquête, clairs, cohérents et homogènes, ne surprennent pas Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse. Ils renforcent la détermination d'economiesuisse de s'engager en faveur de la voie bilatérale.

Parmi les accords bilatéraux, celui sur la libre circulation des personnes revêt une importance particulière. Les entreprises, toutes branches confondues, ont indiqué que l'amélioration des possibilités de recrutement joue un rôle décisif dans leur développement. L'ouverture du marché du travail européen est aussi intéressante pour les travailleurs suisses et les entreprises de notre pays actives à l'échelle internationale. De plus, les craintes relatives à une immigration massive et au dumping salarial, exprimées avant l'introduction de la libre circulation des personnes, se sont révélées infondées. Elles le sont également en ce qui concerne l'extension de l'accord à la Bulgarie et à la Roumanie. Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, rappelle que « l'économie soutient l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Cela permettra notamment de garantir le maintien des accords bilatéraux I ». Un refus au contraire les mettrait en péril.

Selon Pierre Triponez, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, l'accord sur la libre circulation des personnes constitue également une chance pour les petites et moyennes entreprises (PME). Son extension leur garantit l'accès aux 490 millions de consommateurs de l'UE. Les mesures d'accompagnement et les délais de transition, de dix ans, garantissent une ouverture progressive et contrôlée du marché du travail. A l'instar de l'Union patronale suisse, l'Union suisse des arts et métiers rejette l'introduction de mesures d'accompagnement supplémentaires. En effet, selon M. Triponez, un marché du travail flexible constitue un avantage primordial pour notre pays.

Pour toutes questions :

Pascal Gentinetta, economiesuisse, téléphone 044 421 35 35

Thomas Daum, Union patronale suisse, téléphone 044 421 17 31

Pierre Triponez, Union suisse des arts et métiers, téléphone 031 380 14 14



Conférence de presse

La voie bilatérale a fait ses preuves : résultats d'une enquête menée auprès des milieux économiques

Mercredi, 16 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

Suisse-UE: la voie bilatérale a fait ses preuves

Pascal Gentinetta, président de la direction economiessuisse

Mesdames et Messieurs,

Une organisation économique faïtière se doit de cultiver des liens très étroits avec ses membres si elle veut coller aux réalités, et comprendre les attentes concrètes des entreprises dont elle entend représenter et défendre les intérêts. Bien sûr, ceci devrait aller de soi. Mais cette écoute permanente du terrain demande de la volonté, de la constance et de la discipline. Avec la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion de rapporter l'année dernière en conférence de presse, economiessuisse veut densifier encore ces liens et renforcer la proximité avec ses membres. C'est une des raisons qui nous ont poussés à lancer à la fin de l'année dernière, en collaboration avec l'Union patronale suisse, une enquête, ouverte aux membres des deux organisations, sur la politique européenne suisse.

Pour l'essentiel et pour simplifier, il s'agissait pour nous d'opérer dans l'économie un état des lieux de la politique européenne et, pour ce faire, de connaître en particulier les avis de nos membres sur les accords bilatéraux existants, et sur les prochaines étapes prévisibles de la voie bilatérale. Un exercice comparable avait été réalisé en 2002. Nous avons affiné la méthode.

Sur le fond, nous nous sommes posés en substance les trois questions suivantes :

- Les accords bilatéraux sont-ils aussi utiles et efficaces que d'aucuns le prétendent ?
- La libre circulation des personnes est-elle aussi centrale qu'on le croit pour l'économie?
- Enfin, la voie bilatérale est-elle vraiment la panacée pour notre économie et pour notre pays?

Cette mise à plat du thème européen nous semblait d'autant plus utile qu'elle s'inscrit dans la perspective d'une probable votation populaire en 2009 – la sixième en 10 ans – qui va encore une fois poser la question de notre modus vivendi avec notre partenaire communautaire.

Cette enquête répondait manifestement à un besoin si l'on en juge à la remarquable participation : toutes les chambres de commerce cantonales, la grande majorité des associations de branche et de nombreux membres individuels ont pris part à l'enquête. Vous trouverez leur liste en annexe au rapport. Pour economiesuisse par exemple, c'est plus de 92% de l'ensemble de valeur ajoutée économique que représente notre organisation qui s'exprime au travers de l'enquête ! Nous pouvons donc aujourd'hui appuyer nos positions sur des résultats parfaitement représentatifs de l'éventail de nos membres, sous l'angle sectoriel comme géographique. Jusqu'à ce jour, nous disposions d'une photographie aux contours moins précis de l'état des lieux. Nous disposons aujourd'hui d'un instantané de haute définition.

Quels sont les principaux résultats de l'étude ?

- D'abord, une majorité des membres qui ont pris part à l'enquête est directement concernée par les accords bilatéraux, et près de la moitié se dit même très fortement concernée. Ces résultats confirment donc les évaluations faites ces dernières années sur l'importance globale de ces accords pour les entreprises.
- Concernant les différents groupes d'accords, une forte majorité des réponses juge positivement les expériences faites avec l'Accord de libre-échange de 1972. Aucune réponse n'apporte une appréciation négative. Cet accord constitue donc bel et bien un fondement important non seulement de l'architecture contractuelle bilatérale, mais aussi des succès commerciaux de la Suisse en Europe.
- Egalement, les entreprises ont accumulé de très bonnes expériences avec les accords bilatéraux de la 1^{ère} génération, en particulier avec l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce. Pour les autres accords des bilatérales I, le taux d'expériences positives se situe aux alentours de 40%. Quant au taux d'expériences négatives, il est très faible. Le pourcentage important d'appréciations neutres s'explique par le fait que certains accords, comme ceux touchant l'agriculture ou le transport aérien, ne concernent que des secteurs bien particuliers. Dans l'ensemble, on peut donc affirmer que l'économie suisse bénéficie largement des accords bilatéraux I.
- Parmi les accords bilatéraux, l'accord sur la libre circulation des personnes revêt une importance particulièrement grande pour les entreprises et pour l'économie. Les membres qui ont pris part à l'enquête estiment que sa reconduction et son extension auront un effet très positif sur la croissance économique. M. Daum développera ce sujet tout à l'heure.
- Pour ce qui est de l'appréciation des accords de la seconde génération, il faut tenir compte du fait qu'ils intéressent certaines branches comme la banque, le tourisme et l'industrie alimentaire plus fortement que d'autres. De surcroît, ceux qui sont en vigueur le sont depuis pas si longtemps. Il n'est donc guère étonnant qu'une majorité des réponses porte une appréciation neutre de ces accords. Mais lorsqu'ils sont touchés, nos membres les jugent de manière positive. Il n'y a guère d'évaluations négatives. Dans l'ensemble donc, les accords des bilatérales II montrent un bilan intermédiaire clairement favorable.
- Enfin, concernant la conduite de la politique européenne actuelle de la Suisse, on constate qu'elle bénéficie d'un très large soutien de l'économie. Environ 90% des membres ont exprimé des avis dont le spectre va d'une évaluation neutre à un jugement très favorable. En bonne logique, ils jugent donc presque unanimement la voie bilatérale comme la meilleure qui soit. Ils demandent qu'elle soit développée, et rejettent l'idée d'une adhésion à l'UE.

Les résultats de l'étude ne sont pas une surprise. En revanche, ils sont remarquables de clarté, de cohérence et d'homogénéité. En tout cas, ils amènent de l'eau vive au moulin bilatéral, et nous signifient que notre engagement de longue date en faveur de cette voie d'intégration sur mesure pour notre pays est à la fois juste et important.

Ces résultats nous apportent enfin une motivation supplémentaire pour nous lancer avec la plus grande détermination dans la campagne qui va probablement s'ouvrir au sujet du renouvellement et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce sera en effet une épreuve test pour la poursuite de la voie bilatérale.

Conférence de presse

La voie bilatérale a fait ses preuves : résultats d'une enquête menée auprès des milieux économiques

Mercredi, 16 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

La libre circulation des personnes est une nécessité pour l'économie suisse

Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs,

Toutes les branches sont à l'unisson : il est indispensable pour les entreprises de pouvoir embaucher du personnel provenant de l'UE. Ces dernières années, les entreprises ont bénéficié d'opportunités de croissance inhérentes à la bonne conjoncture mondiale. Elles n'auraient pu le faire dans les mêmes proportions sans l'ouverture du marché du travail vis-à-vis de l'UE. L'amélioration des possibilités d'embauche, en particulier en ce qui concerne les travailleurs qualifiés, joue un rôle décisif pour le développement de nos entreprises. La suppression de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE constituerait un scénario catastrophe.

A l'avenir, l'ouverture du marché du travail helvétique à l'égard de l'UE jouera un rôle encore plus important pour les entreprises suisses. En raison du coût élevé de la main d'œuvre en Suisse, en particulier pour les postes les plus exigeants, notre économie doit croître. Elle doit également être spécialement active dans des branches à haute valeur ajoutée comme la pharma, l'industrie MEM, le secteur bancaire, les assurances et les services aux entreprises. Cela nécessite de nombreux collaborateurs qualifiés et spécialisés. Les entreprises ne peuvent pas trouver tous les collaborateurs nécessaires sur le marché du travail suisse, car ce dernier est trop petit avec ses 4,45 millions de personnes actives occupées, dont 3,88 millions d'employés. L'accès au marché du travail européen est un complément indispensable.

Pour évaluer l'accord sur la libre circulation des personnes, il faut aussi mesurer l'importance de l'ouverture du marché du travail communautaire aux ressortissants suisses. Cette ouverture non seulement améliore les possibilités professionnelles des Suisses, mais elle est également utile pour les entreprises exportatrices et celles actives à l'échelle internationale. Pour ces sociétés, il est vital que leurs collaborateurs puissent accéder aux marchés étrangers à tous les stades du processus commercial : recherche de nouveaux clients, soumission d'offres, développement et réalisation de projets, montage, mise en service, entretien, vente de pièces détachées, etc. Aujourd'hui, il est primordial de pouvoir établir avec les clients des relations simples et fiables, c'est-à-dire sans entraves.

Il s'agit d'une ouverture réelle du marché du travail

Certains pensent que la Suisse pourrait mieux défendre ses intérêts en matière de circulation des personnes avec l'UE via des règles d'accès unilatérales et autonomes. C'est faux. Un régime unilatéral serait plus compliqué et comporterait des incertitudes pour toutes les parties concernées. En outre, il affaiblirait l'attrait de la place économique suisse, en particulier dans la course à l'embauche de travailleurs hautement qualifiés. De plus, un régime unilatéral ne garantirait pas l'accès des travailleurs suisses au marché du travail européen. En effet, les règles relatives à la coordination des assurances sociales et à la reconnaissance des diplômes appliquées dans toute l'Europe disparaîtraient en même temps que l'accord sur la libre circulation des personnes. La mobilité des travailleurs étrangers qui de plus en plus souvent exercent une activité lucrative dans plusieurs pays hôtes serait considérablement entravée. Il existe donc des différences radicales entre le marché du travail unique créé (en plusieurs étapes) grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'UE et une réglementation autonome de l'accès.

Pas de répercussions sur le marché du travail helvétique

Les craintes selon lesquelles l'ouverture du marché du travail suisse aurait des conséquences négatives sont infondées. L'Observatoire de la Confédération comme les organisations membres le confirment. L'immigration est contrôlée ; elle est régulée en fonction des besoins de l'économie. On ne constate aucun effet d'éviction. L'immigration concerne avant tout des groupes de métier et des branches caractérisés par une forte croissance et un accroissement correspondant du nombre de postes. Ce sont principalement des travailleurs qualifiés et spécialisés qui sont engagés. L'évolution des salaires n'est pas influencée à la baisse. Des cas isolés de dumping salarial ont pu être corrigés grâce aux mesures d'accompagnement.

Libre circulation des personnes : extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie

L'économie **soutient l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie**. Sa position résulte avant tout de la volonté d'éviter de traiter les deux nouveaux Etats membres de l'UE différemment des 25 premiers Etats membres en matière de circulation des personnes. Le but est de garantir le maintien des accords bilatéraux I. Les marchés du travail roumain et bulgare, au vu du degré de qualification des travailleurs, n'ont pas la même importance pour l'économie suisse que ceux des 25 premiers Etats membres de l'UE. Par conséquent, **l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à ces deux Etats n'entraînera pas une immigration importante**.

Mesures d'accompagnement (MAC)

Le SECO juge la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et leur efficacité **globalement positives**. Nous partageons ce point de vue. Les structures et les instruments prévus pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ont été créés ces deux dernières années. Les employeurs étrangers doivent commencer par se familiariser avec les lois et les conventions collectives de travail suisses. A l'usage, les mesures d'accompagnement deviendront plus efficaces.

Le dispositif en vigueur permet d'éviter le dumping salarial et social, c'est pourquoi nous rejetons l'introduction de mesures supplémentaires. En revanche, nous acceptons des améliorations pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Concrètement, il faudra accroître sensiblement les contrôles à partir de 2011, lorsque la libre circulation sera totale entre la Suisse et les huit Etats d'Europe de l'Est devenus membres de l'UE en 2004. Nous soutenons la création d'une plateforme Internet regroupant des informations sur les conditions de travail en Suisse. Enfin, il va de soi qu'une amélioration des processus administratifs et de la collaboration entre les différentes autorités de contrôle s'impose.

Conférence de presse

La voie bilatérale a fait ses preuves : résultats d'une enquête menée auprès des milieux économiques

Mercredi, 16 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

Les PME dépendantes de la main-d'oeuvre et de l'accès au marché

Pierre Triponez, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

L'USAM considère l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) comme une chance pour les PME. Deux raisons à cela : l'accord facilite à la fois le recrutement de main-d'œuvre européenne, et l'accès à un marché de plusieurs centaines de millions de consommateurs.

L'USAM a soutenu tant les sept accords bilatéraux sectoriels, dont l'ALCP, que l'extension de la libre circulation des personnes aux ressortissants des dix nouveaux Etats membres de l'UE.

Enquête de l'USAM

Pour définir la position des PME sur les enjeux de la libre circulation des personnes, L'USAM a mené une enquête auprès de ses organisations membres. La grande majorité de celles-ci a jugé la libre circulation des personnes avec l'UE de façon positive. Quatre raisons principales ont été évoquées :

- **Manque de personnel qualifié en Suisse.** Les premières expériences montrent qu'en élargissant le potentiel de recrutement de nos entreprises, l'ALCP a permis de pallier la pénurie de personnel qualifié et non-qualifié en Suisse. Cela a contribué à renforcer l'embellie conjoncturelle que connaît actuellement notre pays. La branche de la construction, qui compte environ 50% de main-d'œuvre en provenance des pays membres de l'UE, et l'hôtellerie-restauration, qui en compte environ 40%, en sont les principaux bénéficiaires.
- **Craintes excessives.** L'ALCP n'a guère eu d'influence négative sur les variables dites lourdes de notre économie (prix, salaires, emploi, chômage). L'afflux de travailleurs en provenance de l'UE ne s'est donc pas fait au détriment de la main-d'œuvre locale. L'ALCP n'a pas engendré d'immigration massive, de dumping salarial ou de tourisme social. Un problème nous pose cependant quelques soucis : les indépendants ne sont pas concernés par l'ALCP. Dans certains cantons limitrophes – en particulier au Tessin – nous nous voyons confrontés à des cas de faux indépendants.
- **Accès à un marché élargi.** L'ALCP permet à la Suisse de renforcer ses relations bilatérales avec l'UE. L'USAM et ses organisations membres soutiennent cette voie. Les PME orientées vers l'exportation, environ 15% de l'ensemble des PME, ont ainsi un meilleur accès à un marché de plusieurs centaines de millions de consommateurs. Les PME peuvent dès lors exploiter leurs avantages comparatifs et mieux tirer profit des économies d'échelle, d'autant plus que dans les

nouveaux pays de l'UE, le processus de rattrapage économique a renforcé le pouvoir d'achat de la population.

- **Des mesures d'accompagnement éprouvées.** Aussi bien les représentants de l'USAM, qui participent à la commission tripartite, que la majorité des organisations membres consultées, estiment que depuis leur entrée en vigueur, les mesures d'accompagnement ont fait leurs preuves. En assurant une protection efficace contre le dumping salarial et social, elles contribuent à empêcher une concurrence déloyale des entreprises de l'UE. Le maintien de la flexibilité du marché du travail était à ce propos déterminant pour l'USAM. Il s'agit d'un avantage compétitif important pour notre pays. En revanche, notre Union refuse catégoriquement un renforcement des mesures d'accompagnement. Nous combattons également la hausse du nombre des contrôles.

Un jeu risqué

L'USAM soutient la reconduction de l'ALCP. Elle engendre de nombreux avantages pour la Suisse et aucune des conséquences négatives tant redoutées ne s'est avérée fondée. Les enjeux liés à la reconduction de l'ALCP dépassent largement l'ouverture du marché du travail helvétique. Le risque existe qu'en raison de la « clause guillotine » qui lie juridiquement l'ALCP aux autres accords bilatéraux, une résiliation de l'ALCP puisse ébranler l'ensemble de l'édifice des bilatérales. Pour les PME, il deviendrait alors plus difficile de recruter la main-d'œuvre qualifiée et non-qualifiée dont elles ont besoin. Dans le même temps, les PME perdraient leur accès privilégié au marché intérieur européen. Il convient également de rappeler que plusieurs accords bilatéraux sectoriels – comme l'accord sur les marchés publics ou sur les produits agricoles – revêtent une importance particulière pour certaines associations membres de l'USAM.

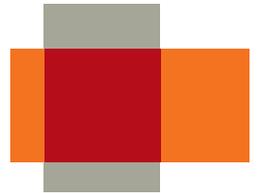
Egalité de traitement nécessaire

La majorité des organisations membres de l'USAM consultées s'est également prononcée en faveur de l'extension de l'ALCP à la Bulgarie et à la Roumanie. Une minorité s'est toutefois déclarée sceptique. Ceci principalement en raison de la crainte qu'une immigration massive de main-d'œuvre non-qualifiée puisse survenir. Néanmoins, il est peu probable que les effets négatifs prédominent en cas d'extension de l'accord à ces deux pays. La Suisse s'est, qui plus est, prémunie contre les éventuels risques par des mesures d'accompagnement et une ouverture progressive et contrôlée assortie d'une clause de sauvegarde en cas d'immigration excessive. Il est par ailleurs important de préciser que l'UE n'accepterait pas une inégalité de traitement entre ses 27 membres. Un éventuel refus de la Suisse à l'extension de l'ALCP à la Bulgarie et à la Roumanie pourrait inciter l'UE à remettre en cause l'ensemble des accords bilatéraux conclus avec la Suisse.

La position définitive de l'USAM sur l'accord concernant la libre circulation des personnes et l'extension à la Bulgarie ainsi qu'à la Roumanie reviendra toutefois à la Chambre suisse des arts et métiers lorsqu'elle décidera de sa consigne de vote.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE



economiesuisse

la voie bilatérale a fait ses preuves résultats d'une enquête auprès des milieux économiques

Impressum

Cette publication paraît en français et en allemand
Composition et production: Daniel Stähli, Visuelle Kommunikation, Zurich
Impression: Sihldruck AG, Zurich
© economiesuisse, Union patronale suisse 2008

En 2000, le peuple suisse s'est prononcé à une très confortable majorité en faveur de la voie bilatérale. Cela a permis d'édifier des fondements solides pour nos relations avec l'Union européenne (UE). Dans l'intervalle, le souverain a confirmé sa décision à quatre reprises. Il a rejeté l'initiative «Oui à l'Europe!», tandis qu'il a accepté les accords de Schengen/Dublin, l'extension de la libre circulation ainsi que la contribution de la Suisse à l'élargissement (aide aux pays d'Europe de l'Est).

La voie bilatérale offre à notre économie une base stable et fiable pour les relations avec l'UE, notre principal partenaire commercial. C'est la raison pour laquelle l'économie suisse et l'Union patronale suisse se sont fortement engagées dans les campagnes de votation. Aujourd'hui, les discussions politiques se poursuivent. Des référendums pourraient faire échouer la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie, les deux Etats membres les plus récents de l'UE.

Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, les entreprises ont accumulé de nombreuses expériences, en particulier dans le domaine de la libre circulation des personnes. Ces expériences sont très importantes pour les discussions politiques à venir. Il nous a donc paru opportun de demander à nouveau à nos membres leurs avis sur la politique européenne de la Suisse et leurs attentes dans ce domaine.

Du point de vue de l'économie, les accords bilatéraux ont fait leurs preuves. Les résultats de la présente enquête le confirment, qui offrent une image homogène. Toutes branches confondues, l'économie suisse a fait de très bonnes expériences avec ces accords. C'est la raison pour laquelle elle soutient fermement la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Ce faisant, elle appuie de manière décidée l'orientation de la politique européenne de la Suisse.

l'économie suisse et l'Union patronale suisse remercient leurs membres d'avoir participé à l'enquête dont les conclusions montrent que l'engagement des deux organisations en faveur de la voie bilatérale est à la fois juste et important. Dans l'éventualité de nouvelles votations sur la question de la libre circulation des personnes, nous nous engagerons à nouveau avec détermination.



Pascal Gentinetta
Directeur d'économiesuisse



Thomas Daum
Directeur de l'Union patronale suisse

Résumé	4
Situation initiale	5
Résultats	
Les membres sont concernés par les accords bilatéraux	7
Rétrospective et situation actuelle	8
Perspectives de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)	15
L'orientation de la politique européenne de la Suisse	19
Annexes	
Liste des participants à l'enquête	20
Informations relatives à l'accord de libre-échange et aux accords bilatéraux I	22
Informations sur les accords bilatéraux II	23
Publications relatives à la politique européenne	24

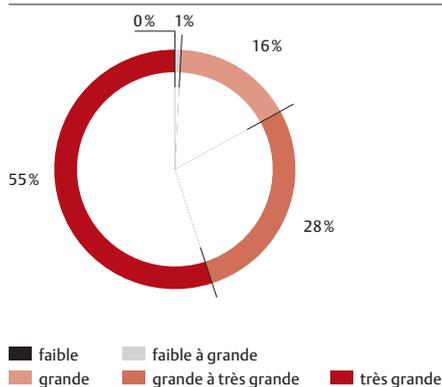
Résumé

Ces dernières années, la Suisse n'a cessé d'approfondir ses relations bilatérales avec l'Union européenne (UE). Les accords bilatéraux II ont été le dernier jalon en date. En menant une enquête auprès de leurs membres à fin 2007, economiesuisse et l'Union patronale suisse ont voulu connaître les expériences que l'économie a faites avec les accords bilatéraux et quelles sont ses attentes concernant l'évolution des relations avec l'UE.

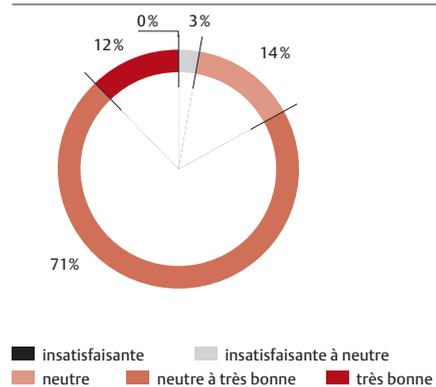
La large participation des membres à l'enquête fournit une image représentative de l'opinion actuelle et permet d'avoir une évaluation approfondie des relations entre la Suisse et l'UE dans la perspective de l'économie suisse. Les conclusions que l'on peut en tirer sont pour l'essentiel les suivantes:

1. Une grande majorité des membres qui ont répondu au questionnaire se dit concernée par le contenu des accords bilatéraux. Les résultats viennent confirmer et corroborer la politique européenne d'economiesuisse et de l'Union patronale suisse. La voie bilatérale a fait ses preuves; les expériences réalisées avec les accords sont positives. Les accords existants permettent une collaboration avec l'UE à la fois pragmatique et axée sur des solutions. Ils constituent la base indispensable au bon développement de l'économie suisse. Avec un accès quasi sans entraves au marché intérieur européen, les principaux souhaits de l'économie sont réalisés.
2. Parmi les accords bilatéraux, l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) revêt une importance particulièrement grande pour les entreprises et pour l'économie. L'effet des mesures d'accompagnement correspond aux attentes. Les membres des deux organisations estiment que la reconduction et l'extension de l'ALCP auront un effet très positif sur la croissance économique. Les accords bilatéraux I étant juridiquement liés entre eux (clause guillotine), la reconduction et l'extension de l'ALCP sont indispensables. La Suisse ne peut pas courir le risque de sa dénonciation.
3. Les milieux économiques saluent la politique européenne menée par la Suisse. L'entretien et l'approfondissement des relations bilatérales sont nettement préférables à tout autre scénario d'intégration.

Quelle est l'importance du maintien de la libre circulation des personnes pour l'économie suisse en général (clause guillotine)?



Que pensez-vous de l'orientation actuelle de la politique européenne de la Suisse?



Situation initiale

L'Union européenne (UE) est de loin le principal partenaire économique de la Suisse. C'est le cas aussi bien pour le commerce de marchandises et de services que pour les investissements directs. Deux tiers des exportations suisses prennent le chemin de l'UE; quatre cinquièmes de nos importations en proviennent.

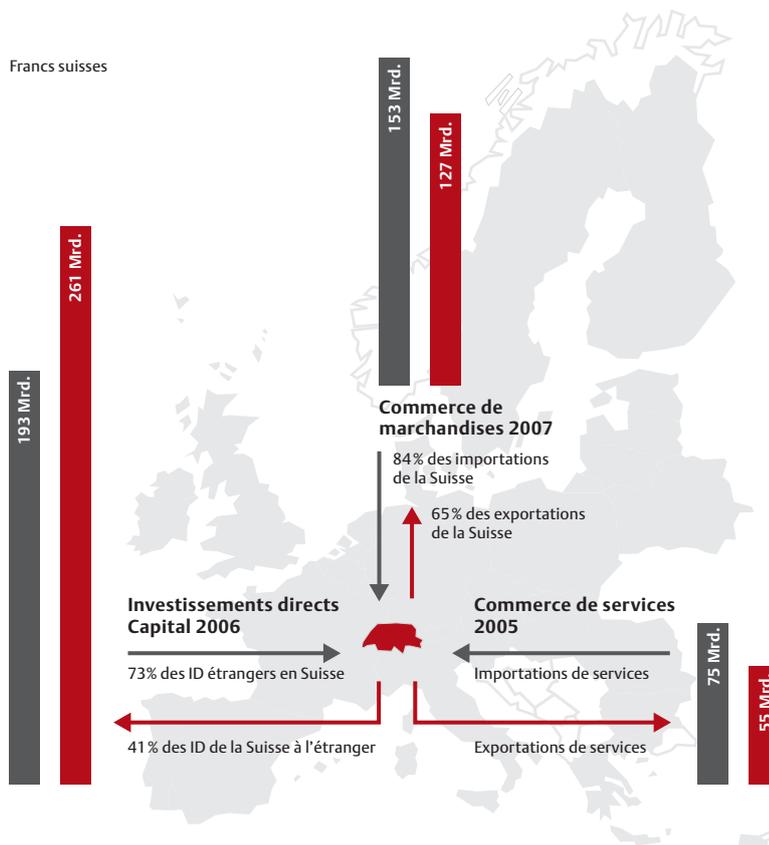
Cette étroite interpénétration économique nécessite des conditions-cadre stables. Avec l'accord de libre-échange de 1972, les accords bilatéraux constituent le dispositif juridique de base sur lequel sont fondées les relations économiques de la Suisse avec l'Union. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux au 1^{er} juin 2002, les entreprises suisses ont pu accumuler dans leurs échanges économiques avec l'Union européenne (UE) suffisamment d'expériences pour opérer un bilan intermédiaire.

La voie bilatérale a fait ses preuves. Elle constitue une approche pragmatique, axée sur des solutions, que le peuple suisse a approuvée à plusieurs reprises. Les principaux souhaits de l'économie sont réalisés: la voie bilatérale assure l'accès au marché intérieur européen, et répond aussi à des intérêts sectoriels bénéficiant d'un large appui. C'est la raison pour laquelle

economiesuisse et l'Union patronale suisse avaient déjà estimé par le passé, sur la base d'enquêtes antérieures, que la politique suivie par notre pays était à la fois indispensable et incontournable. Les deux associations ont pour mission d'identifier à un stade précoce les préoccupations et les requêtes de l'économie en matière de politique européenne, puis de les intégrer de manière constante dans le processus politique.

En 2002, economiesuisse avait mené une enquête auprès de ses membres dans ce but. A l'époque déjà, les entreprises interrogées s'étaient exprimées sans réserve en faveur des accords bilatéraux I et des négociations sur les accords bilatéraux II. On peut constater aujourd'hui que les deux trains d'accords négociés ont répondu aux attentes. Les craintes exprimées par certains milieux en relation avec la libre circulation des personnes, concernant notamment une baisse du niveau des salaires ou une éviction des travailleurs suisses, ne se sont pas avérées.

Outre l'accord sur le libre-échange et les autres accords conclus dans le cadre des bilatérales I, l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) se révèle être un élément clé indispensable du dispositif négo-



Sources: Banque nationale suisse, Administration fédérale des douanes, Eurostat.

cié avec l'UE. En 2005 déjà, plusieurs études avaient abouti à la conclusion que la Suisse a besoin des travailleurs qualifiés de l'Union européenne. Ce potentiel de recrutement revêt une grande importance pour sa croissance économique.

La prochaine confirmation politique des accords bilatéraux par les urnes aura vraisemblablement lieu en 2009. L'ALCP a été initialement conclu pour une période de sept ans. Au cas où la Suisse entendrait dénoncer l'accord en vigueur, elle devrait le faire savoir à l'UE d'ici au 31 mai 2009. Le Parlement en décidera à la session d'été 2008 par voie d'arrêté fédéral soumis à référendum. L'arrêté fédéral pour l'extension de l'ALCP à la Bulgarie et à la Roumanie est lui aussi susceptible de faire l'objet d'un référendum. Ce contexte a amené Economiesuisse et l'Union patronale suisse à procéder à cette enquête.

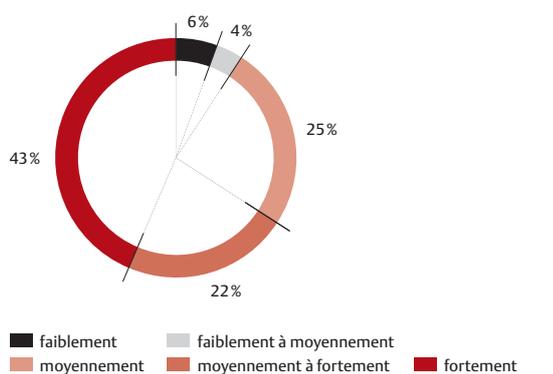
Celle-ci a revêtu la forme d'un questionnaire. Les résultats issus de cet examen sont représentatifs de l'éventail des membres d'Economiesuisse et de l'Union patronale suisse. Les réponses fournies par la totalité des Chambres de commerce, de très nombreuses associations de branches et des membres individuels correspondent à plus de 90 pour cent de la part de la production de valeur des membres. Elles débouchent ainsi sur une prise de position de l'économie suisse qui est significative tant d'un point de vue structurel que géographique (cf. Liste en annexe). L'enquête donne un vaste aperçu des expériences faites et de l'orientation souhaitée par l'économie en matière de politique européenne.

Tous les graphiques ne reflètent que les réponses rentrées.

Résultats

Les membres sont concernés par les accords bilatéraux

Etes-vous concernés par les accords bilatéraux conclus avec l'UE ?



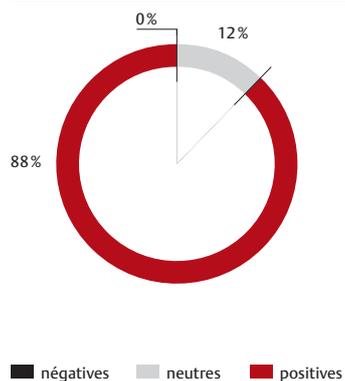
La voie bilatérale est profondément ancrée dans les usages.

La majorité des membres d'économiesuisse et de l'Union patronale suisse qui ont répondu au questionnaire sont directement concernés par les accords bilatéraux. Près de la moitié se disent même très concernés dans leur domaine.

La voie bilatérale avec l'UE est importante pour l'économie. Les résultats confirment les évaluations de ces dernières années.

Rétrospective et situation actuelle

Evaluation des expériences avec l'accord de libre-échange Suisse-UE

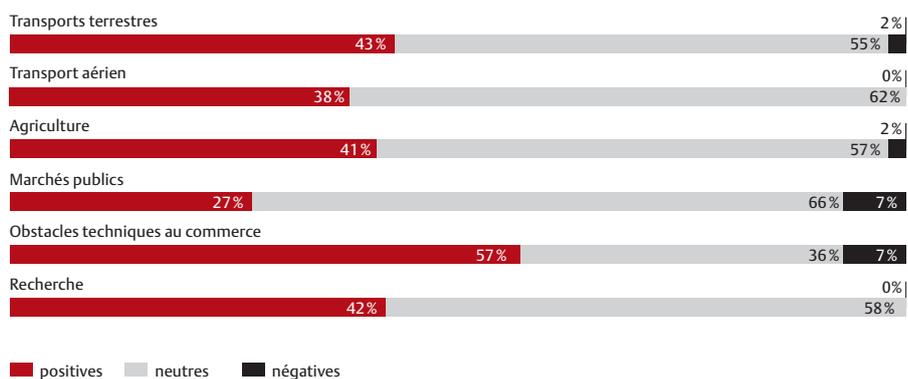


Plus de 35 ans d'expériences positives.

Une grande majorité juge positives les expériences faites avec l'accord de libre-échange¹. Aucune réponse ne donne une appréciation négative. Cet accord est donc très largement soutenu.

¹ Cf. les informations en annexe sur l'accord de libre-échange et sur les accords bilatéraux I.

Evaluation des expériences faites avec les accords bilatéraux I



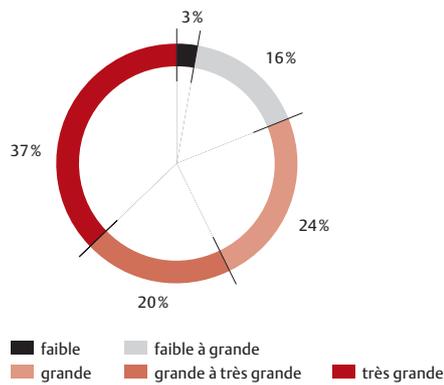
Accords bilatéraux I – les accords pour l'économie suisse.

Les entreprises interrogées ont fait de très bonnes expériences, en particulier avec l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce. Pour les autres accords, le taux des expériences positives se situe autour de 40 pour cent, plus de 50 pour cent environ les jugeant neutres. Ce pourcentage élevé d'appréciations neutres s'explique par le fait que les différents accords (par exemple agriculture, transport aérien) ne concernent que des secteurs bien précis.

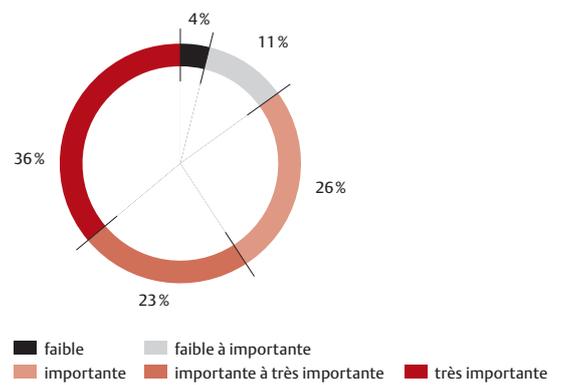
Les nombreuses réponses positives montrent que l'économie suisse bénéficie largement des accords bilatéraux I². Les résultats de l'enquête sur les six dossiers sont tous positifs.

² Les accords bilatéraux I sont en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002. A l'exception de l'accord sur la recherche, il s'agit d'accords portant sur l'ouverture des marchés au sens classique.

Quelle est l'importance de l'accord sur la libre circulation des personnes dans votre secteur?



Dans votre secteur, quelle est l'importance de l'accord sur la libre circulation pour le recrutement des travailleurs qualifiés?

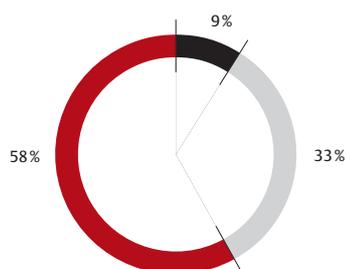


Sous la loupe : l'accord sur la libre circulation des personnes.

Plus de 80 pour cent des membres qui ont répondu au questionnaire attribuent une importance décisive à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) pour la croissance de leur branche ces dernières années. Le fait qu'une majorité des membres juge l'influence de l'accord très grande souligne le caractère positif des expériences réalisées dans la quasi-totalité des branches.

Une grande majorité de membres estime l'accord important aussi pour le recrutement de personnel qualifié.

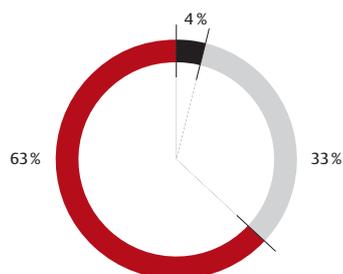
Dans votre secteur, constatez-vous une éviction des travailleurs indigènes?



■ oui ■ à peine ■ non

L'enquête montre que l'on ne constate pratiquement pas d'éviction des travailleurs indigènes. Plus de 90 pour cent des réponses vont dans ce sens. Une certaine pression n'a été signalée que dans de rares cas. Voilà qui vient contredire les affirmations formulées par les adversaires de l'ALCP dans la campagne de votation sur des flux migratoires «menaçants».

Dans votre secteur, la libre circulation des personnes a-t-elle engendré une pression sur les salaires?

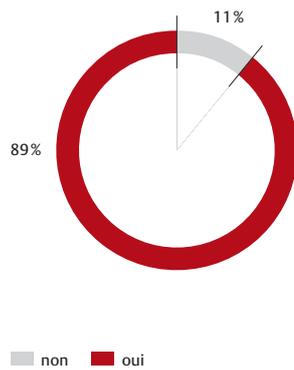


■ oui ■ à peine ■ non

L'influence de l'ALCP sur le niveau des salaires est réfutée encore plus clairement. Une pression sur les salaires est à peine perceptible.³

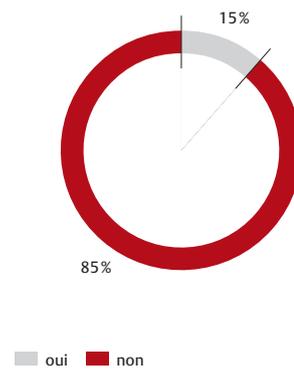
3 Le SECO lui aussi fait observer qu'on n'a pas pu constater d'influence négative sur l'évolution des salaires (mai 2007: «Conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse»).

Les mesures d'accompagnement ont-elles eu l'effet prévu dans votre secteur?



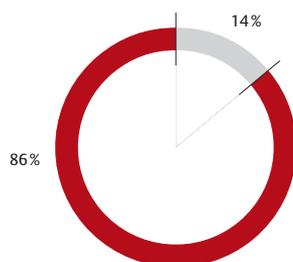
Près de 90 pour cent des réponses attribuent aux mesures d'accompagnement l'effet souhaité. La grande majorité des membres ne voient pas de problèmes liés aux mesures d'accompagnement dans leur secteur.

Les mesures d'accompagnement posent-elles problème dans votre secteur?



Divers participants à l'enquête critiquent les charges administratives élevées de la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et mettent en garde contre des interventions inopportunes sur le marché du travail. En outre, différentes réponses font état d'entraves au fonctionnement de l'économie dans les zones frontalières.

La réciprocité est-elle garantie dans votre domaine?

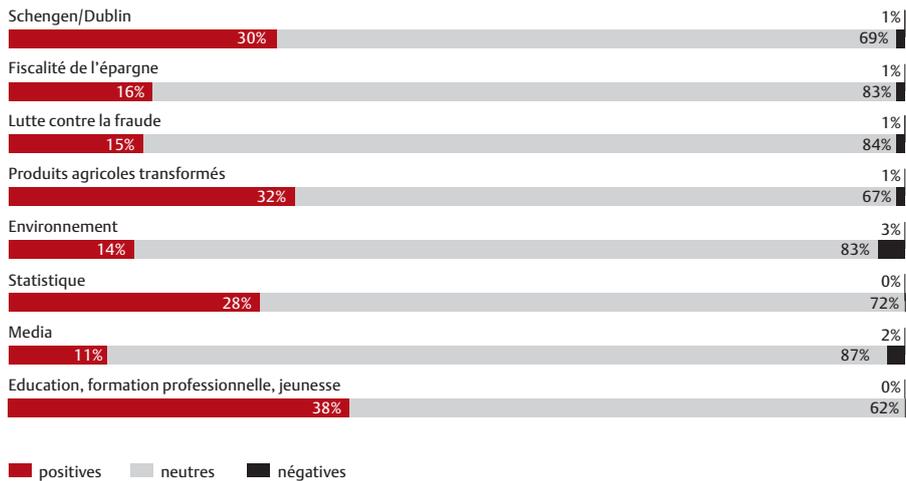


■ non ■ oui

Selon la plupart des réponses, la réciprocité (application de l'ALCP dans l'UE) est garantie. Dans certains cas, des critiques portent sur la méconnaissance des accords de la part des autorités de certains pays de l'UE et relèvent la nécessité d'informer ces mêmes autorités. Il semble que les démarches administratives posent fréquemment des problèmes dans les pays de l'UE. Selon certaines affirmations, les menaces de peines ou d'amendes ne seraient pas rares.

En ce qui concerne les accords bilatéraux I, les expériences faites jusqu'ici par l'économie helvétique sont très positives. L'accord sur la libre circulation des personnes est considéré comme très important pour la croissance économique. De plus, les membres ayant participé à l'enquête estiment que les mesures d'accompagnement sont efficaces.

Evaluation des expériences faites avec les accords bilatéraux II



Accords bilatéraux II: aller de l'avant⁴

Les accords bilatéraux II intéressent certains secteurs de l'économie suisse plus fortement que d'autres. La place financière, le tourisme ou l'industrie alimentaire sont directement concernés. De plus, ce paquet d'accords met aussi sur pied pour la première fois une forme de collaboration dans des domaines politiques, tels que la sécurité, l'asile, l'environnement et la culture. A l'exception des accords d'association à Schengen/Dublin et du dossier sur la lutte contre la fraude, tous les accords bilatéraux II sont en vigueur.

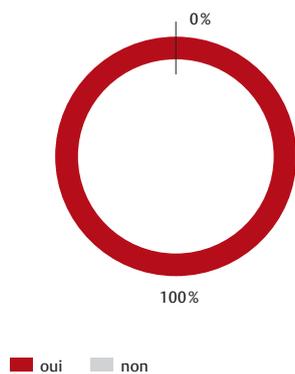
Dans leur majorité, les réponses indiquent une appréciation neutre de ces accords. Dans les cas où les membres se sentent concernés, les réponses positives l'emportent de loin sur les réponses négatives. Avec un taux de réponses positives de 30 pour cent, les accords Schengen/Dublin recueillent aujourd'hui déjà une large approbation, alors qu'ils ne sont pas encore en vigueur. Les accords sur les produits agricoles transformés, la statistique ainsi que l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse sont aussi évalués positivement. Il n'y a pratiquement pas d'évaluations négatives.

Le grand nombre d'évaluations neutres s'explique par le fait que les expériences ne sont pas encore très nombreuses et que l'impact varie d'un secteur à l'autre. Il est réjouissant que les évaluations positives soient aussi nombreuses.

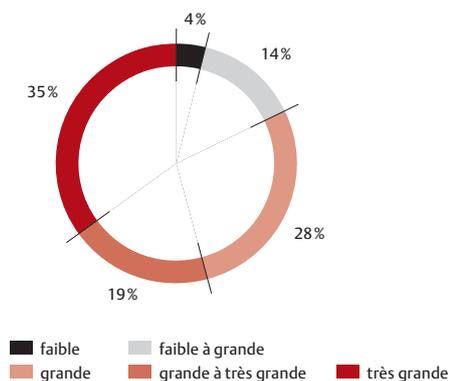
⁴ Cf. les informations en annexe sur les accords bilatéraux II.

Perspectives de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Etes-vous favorables au maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes?



Dans votre secteur, quelle est l'importance, pour la croissance, de l'accord sur la libre circulation des personnes?

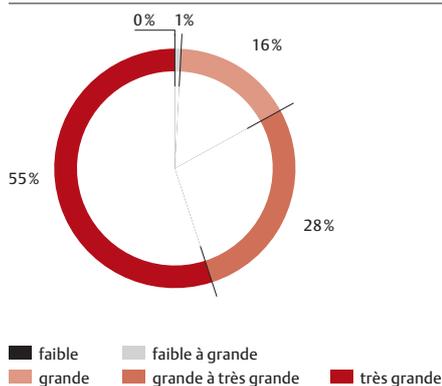


Reconduction après 2009.

L'économie suisse est unanimement favorable à la libre circulation des personnes et démontre ainsi l'importance centrale de cet accord.

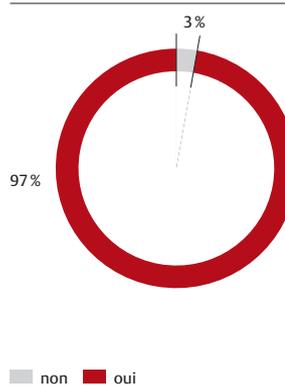
Quatre cinquièmes des membres qui ont répondu au questionnaire attribuent à cet accord une influence positive sur la croissance dans leur secteur.

Quelle est l'importance du maintien de la libre circulation des personnes pour l'économie suisse en général (clause guillotine)?



Parmi les membres qui ont répondu au questionnaire, 99 pour cent jugent l'accord important, 55 pour cent même très important pour l'économie suisse. Il est clair pour les auteurs des réponses que tous les accords bilatéraux I pourraient devenir caducs en application de la «clause guillotine». Une annulation des accords est jugée très négativement et qualifiée de critique.

Êtes-vous favorables à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes?

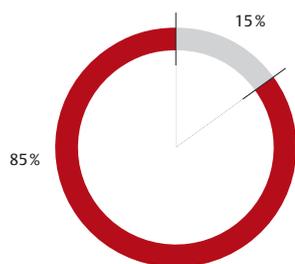


Extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie.

Les membres qui ont répondu au questionnaire sont favorables à la quasi-unanimité à l'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie⁵.

⁵ L'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE a rendu de nouvelles négociations sur l'extension de l'ALCP nécessaires. Celles-ci ont débuté le 10 juillet 2007 et se sont achevées à fin janvier 2008. Elles ont débouché sur le Protocole additionnel II relatif à l'extension de l'ALCP, soumis au référendum facultatif. En refusant l'extension de l'accord, la Suisse créerait une inégalité de traitement de ces deux pays par rapport aux autres pays de l'UE. Il serait à craindre que l'UE refuse une telle discrimination et dénonce l'accord. Cette démarche entraînerait l'abrogation de tous les accords bilatéraux I (clause guillotine).

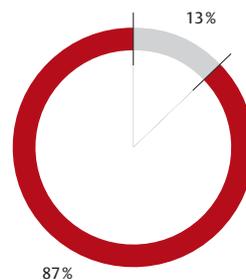
Êtes-vous favorables à l'extension par souci d'éviter une éventuelle suspension de la voie bilatérale avec l'UE?



■ non ■ oui

Une dénonciation de l'ALCP par l'UE et l'annulation des accords bilatéraux qu'elle entraînerait jouent un rôle central dans la position de l'économie.

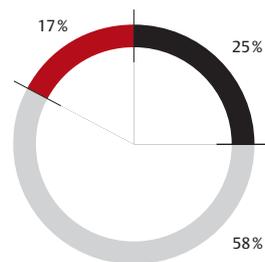
Êtes-vous favorables à l'extension parce que vous souhaitez embaucher des travailleurs roumains ou bulgares?



■ oui ■ non

La possibilité de recruter des travailleurs n'est pas un élément central de l'approbation de l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie.

Quelle est la position générale, dans votre secteur, en ce qui concerne un renforcement des mesures d'accompagnement en vue de l'extension de l'accord?



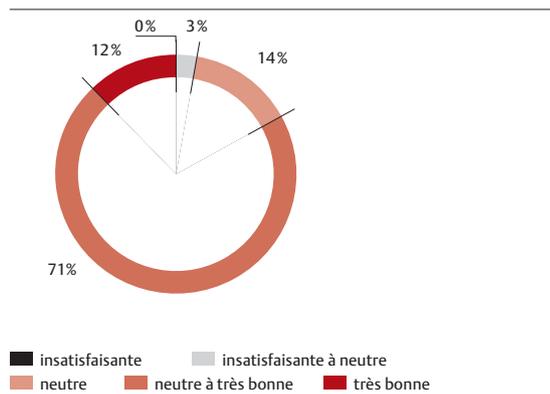
■ pour ■ plutôt contre ■ totalement contre

Une majorité des membres interrogés se montrent sceptiques face à l'idée d'un renforcement des mesures d'accompagnement. Un quart seulement n'est pas opposé a priori au renforcement de ces mesures.

La question de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes comme celle de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie reçoivent un large soutien de la part de l'économie. La forte proportion de réponses positives à ces deux questions montre que les membres sont sûrs de leur réponse et souligne l'importance de l'accord sur la libre circulation des personnes pour l'économie suisse.

L'orientation de la politique européenne de la Suisse

Que pensez-vous de l'orientation actuelle de la politique européenne de la Suisse?



La politique européenne actuelle bénéficie d'un large soutien.

La Suisse poursuit sa politique européenne avec la voie bilatérale. Les modalités concrètes de cette coopération sont définies avec l'UE par des accords bilatéraux. Depuis l'accord de libre-échange de 1972, le réseau d'accords s'est continuellement développé, par le biais notamment des accords bilatéraux I et II. Ces accords créent un accès mutuel et étendu au marché et constituent aussi la base d'une étroite collaboration dans les domaines de la recherche, de la sécurité, de l'asile, de l'environnement et de la culture.

La présente enquête montre que l'économie approuve la politique européenne menée actuellement par la Suisse. Quelque 90 pour cent des associations de branche et des chambre cantonales de commerce et d'industrie ont un avis neutre, favorable ou très favorable au sujet de la politique européenne.

Au delà de l'évaluation de la politique européenne de la Suisse, les participants à l'enquête ont eu la possibilité d'exposer des points de vue qui contribueront à définir la position future. Ils considèrent presque unanimement la voie bilatérale comme la meilleure option. Ils souhaitent qu'elle soit développée. A cette fin, ils demandent principalement l'ouverture des marchés moyennant la suppression des obstacles au commerce tant techniques que tarifaires. Certaines organisations du secteur alimentaire pensent qu'une ouverture trop grande mettrait en péril certaines branches. Cependant, aucun participant à l'enquête n'envisage une restriction de la voie bilatérale par rapport à la situation actuelle. Les rares demandes

spécifiques à certains secteurs concernant un approfondissement des relations avec l'UE seront traitées ultérieurement.

Certaines organisations souhaitent que la Suisse se montre plus sûre d'elle, plus «courageuse» dans ses rapports avec l'UE, en particulier sur les questions fiscales. Certaines voient dans l'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon un signe de faiblesse. Toutefois, les participants à l'enquête souhaitent également des rapports stables et constructifs avec l'UE, ce qui ne serait guère possible si la Suisse adoptait une attitude trop rigide.

Seul un petit nombre d'organisations se sont exprimées sur la question de l'adhésion à l'UE. Pour la plupart d'entre elles, cette question relève de la politique nationale, comme l'indique la réponse d'un participant: «Il revient aux citoyens de répondre aux questions concernant les relations de la Suisse avec l'UE et la politique nationale. Nous pensons que l'économie doit respecter la volonté des citoyens et attendons de ces derniers qu'ils reconnaissent les besoins de l'économie et lui apportent leur soutien.» Quelques rares organisations craignent que la Suisse soit pénalisée sur le long terme si elle n'adhère pas à l'UE.

Les réponses sans équivoque des participants à l'enquête confirment la position d'economiesuisse et de l'Union patronale suisse. Les deux organisations souhaitent une poursuite de la voie bilatérale, mais s'opposent à une adhésion à l'UE. Du point de vue des organisations faitières, la mise en œuvre conséquente de cette politique suppose aussi l'extension des accords bilatéraux aux nouveaux Etats membres de l'UE.

Annexes

Liste des participants à l'enquête

Aare-Tessin AG für Elektrizität (Atel)	IGFV Groupement d'intérêt de l'emballage souple
Aargauische Industrie- und Handelskammer	Industrie- und Handelskammer St. Gallen-Appenzell
Adecco management & consulting SA	Industrie- und Handelskammer Thurgau
Aerosuisse Fédération faïtière de l'aéronautique suisse	McKinsey & Company, Inc. Switzerland
Arbeitgeberverband Basel	Nestlé Suisse SA
Arbeitgeberverband Rorschach und Umgebung	Novartis International SA
Association patronale suisse des fabricants de papier	Promarca Union suisse de l'article de marque
ASCO Association of Management Consultants Switzerland	PubliGroupe S.A.
Association suisse des Fabricants et Commerçants de Métaux Précieux	Association suisse des brasseries
auto-suisse Association importateurs suisses d'automobiles	Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires
AVIA Fédération d'importateurs suisses indépendants en produits pétroliers	Union professionnelle suisse de la viande UPSV
BISCOSUISSE Association suisse des industries de biscuits et de confiserie	Schweizerisch-Liechtensteinischer Gebäudetechnikverband (suissetec)
Camera di commercio dell'industria e dell'artigianato del cantone Ticino	Association suisse des banquiers
cemsuisse Association suisse de l'industrie du ciment	Union suisse du métal
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	Association suisse de normalisation
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	Société suisse des entrepreneurs
Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services	Union suisse des consommateurs d'énergie de l'industrie et des autres branches économiques
Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie	Union suisse de la levure
Chambre valaisanne de commerce et d'industrie	Association suisse des cosmétiques et détergents
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie	Fruit-Union Suisse
CHOCOSUISSE Fédération des fabricants suisses de chocolat	Fédération suisse des agences de voyages
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse	Association suisse des maisons de commerce international
Fédération des meuniers suisses	Association Suisse d'Assurances ASA
Union des fabriques suisses de produits d'avoine	Institut suisse d'emballage
Electrosuisse	Société suisse des industries chimiques SGCI Chemie Pharma Schweiz
EOS Holding	SIBA Association suisse des courtiers en assurances
Union pétrolière	Société Générale de Surveillance SA
F. Hoffmann-La Roche SA	Solothurner Handelskammer
Fédération de l'industrie horlogère suisse FH	SPEDLOGSWISS Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique
Fédération des Entreprises Romandes Genève	SWICO
Frutiger SA	Swiss Convenience Food Association
Gastrosuisse Fédération de l'hôtellerie et de la restauration	Swiss Funds Association SFA
Glarner Handelskammer	Swiss International Air Lines SA
H+ Les hôpitaux de Suisse	Swiss Retail Federation
Handels- und Industrieverein des Kantons Bern	Swisscom SA
Handels- und Industrieverein des Kantons Schwyz	swisselectric
Handelskammer beider Basel	SwissHoldings Fédération des groupes industriels et de services en Suisse
Handelskammer und Arbeitgeberverband Graubünden	SWISSMECHANIC Association suisse d'entreprises mécaniques et techniques
Handelskammer und Arbeitgebervereinigung Winterthur	Swissmem
hotellerieuisse	SwissOlio
IBM Suisse	

SwissPasta Association de l'industrie des pâtes alimentaires

swissstaffing

SWX Swiss Exchange

Chambre fiduciaire

Fédération textile suisse

usic Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseil

Association suisse de l'industrie gazière

Association de l'industrie suisse du fromage fondu

Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton

Association suisse de vente par correspondance

Presse suisse

Association des entreprises électriques suisses

Association de fabricants suisses de soupes et sauces

Union de banques cantonales suisses

Association suisse des fabricants de vernis et de peinture

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft-drinks

Association des entreprises suisses de services de sécurité

Association suisse des fabricants de tubes d'acier

Verband Zürcher Handelsfirmen

Verband Zürcherischer Kreditinstitute

Association de l'industrie laitière suisse

Association Foires Suisses AFS

Groupement des verreries suisses

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Vereinigung Schweizerischer Unternehmen in Deutschland

VISCOM Association suisse pour la communication visuelle

VSIG Fédération suisse des importateurs et du commerce en gros

Zentralschweizerische Handelskammer

Zuger Wirtschaftskammer

Zürcher Handelskammer

Informations relatives à l'accord de libre-échange et aux accords bilatéraux I

L'accord de libre-échange de 1972 constitue le fondement des échanges économiques avec l'UE (la CE à l'époque). Cet accord permet d'échanger les produits industriels provenant des Etats membres en franchise de douane. L'interdiction d'imposer des restrictions quantitatives ou d'introduire d'autres obstacles au commerce pour le trafic transfrontière de marchandises favorise le libre-échange. Les produits agricoles ne sont pas concernés par cet accord. Les produits agricoles transformés, quant à eux, jouissent d'un traitement spécial.

Entré en vigueur en 2002, l'accord sur les transports terrestres a ouvert les marchés des transports routiers et ferroviaires. Dans cet accord, l'UE accepte en outre la politique helvétique en matière de transports qui vise le transfert de la route au rail.

L'accord sur le transport aérien ouvre les marchés de l'aviation suisse et communautaire. Grâce à cet accord, les compagnies aériennes suisses se trouvent pour ainsi dire sur un pied d'égalité avec les compagnies aériennes européennes. Elles peuvent accéder à tous les aéroports de l'UE sans devoir satisfaire d'autres conditions.

L'accord sur l'agriculture a partiellement libéralisé le marché agricole. Les différentes étapes de la libéralisation prévoient la suppression d'obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. Les secteurs des fruits et légumes, de l'horticulture ainsi que certaines spécialités de viande sont concernés. Le marché des fromages est déjà complètement libéralisé depuis le 1^{er} juillet 2007. Dans le domaine de l'agriculture, la suppression des obstacles techniques au commerce est négociée au cas par cas via des accords de non-discrimination réciproque, la reconnaissance des dispositions juridiques et une harmonisation des prescriptions techniques. L'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Suisse aussi dans le domaine agricole. Cet accord a notamment entraîné un accroissement de l'offre. Les produits agricoles comme les céréales ou le lait ne sont pas concernés par cet accord.

En vertu de l'accord sur les marchés publics, les règles de l'OMC s'appliquent désormais aux communes, aux opérateurs de télécommunication, aux compagnies de chemin de fer, aux entreprises de construction ainsi qu'aux entreprises privées au bénéfice d'une conces-

sion dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et du gaz. Pour les entreprises suisses, l'accès à ces marchés présente un potentiel élevé. La réglementation convenue avec l'UE accroît la transparence des procédures en vue de l'octroi de mandats publics pour les entreprises suisses. Elle met également davantage d'instruments juridiques à leur disposition pour combattre des décisions et des hausses de prix.

L'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce simplifie les démarches en vue de l'autorisation de produits, en reconnaissant mutuellement les examens, inspections et certifications. La reconnaissance mutuelle des examens de conformité se traduit par une baisse des coûts pour les entreprises suisses et une diminution des délais d'attente pour les exportations vers l'UE.

L'accord sur la recherche permet aux instituts de recherche, hautes écoles, entreprises et particuliers suisses de participer aux programmes-cadre de recherche de l'UE sur un pied d'égalité.

L'accord sur la libre circulation des personnes règle l'ouverture progressive des marchés du travail helvétique et européen. Les ressortissants suisses et ceux de l'UE se sont vu accorder le droit de choisir librement leur lieu de travail et de domicile sur le territoire des Etats membres. Cet accord permet aux entreprises suisses d'envoyer plus facilement des employés suisses dans les Etats membres de l'UE. De même, il facilite le recrutement de travailleurs à l'étranger.

Afin de garantir les conditions salariales et de travail appliquées en Suisse, des mesures d'accompagnement contre un éventuel dumping salarial et social sont également entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004. Ces mesures visent à empêcher une sous-enchère abusive des salaires et des conditions de travail usuels en Suisse. Dans le sillage de l'élargissement de l'accord sur la libre circulation des personnes à l'UE-25, des mesures d'accompagnement renforcées ont été introduites au 1^{er} avril 2006.

Informations sur les accords bilatéraux II

L'*accord de Schengen* améliore la collaboration internationale contre la criminalité internationale dans les domaines de la justice et de la police. La suppression des contrôles systématiques de personnes facilite le trafic aux frontières. En outre, cet accord international garantit le secret bancaire. Une dérogation permanente donne à la Suisse la possibilité de refuser l'application d'une évolution non désirable de la réglementation Schengen. Avec l'adoption de l'accord de Schengen, les voyageurs peuvent se déplacer dans tout l'espace Schengen avec un seul visa.

L'*accord de Dublin* améliore la collaboration dans le domaine de l'asile et empêche le dépôt de plusieurs demandes d'asile par la même personne.

En vertu de l'*accord sur la fiscalité de l'épargne*, la Suisse effectue, en faveur des Etats membres de l'UE, une retenue d'impôt sur les versements d'intérêts aux personnes physiques domiciliées dans l'UE.

Avec l'*accord sur la lutte contre la fraude*, la Suisse et l'UE ont créé les bases juridiques pour une amélioration de la collaboration contre la contrebande et d'autres formes de délits en rapport avec les impôts indirects (droits de douane, par exemple), les subventions et les marchés publics.

L'*accord sur les produits agricoles transformés* révisé le protocole n° 2 de l'accord de libre-échange de 1972. Auparavant, aucun droit de douane n'était prélevé sur la part industrielle des produits agricoles transformés, mais c'était le cas sur la part agricole du produit de base. Cet accord permet aux entreprises suisses d'exporter dorénavant leurs produits vers l'UE en franchise de douane, puisque l'UE supprime complètement ses droits de douane à l'importation pour ses échanges avec la Suisse. Les exploitations agricoles helvétiques bénéficient ainsi de davantage de débouchés. Le champ d'application du protocole est étendu à d'autres produits comme les compléments alimentaires, le café torréfié, les spiritueux, la bière et le vinaigre.

L'*accord sur l'environnement* règle l'adhésion de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Une des tâches de l'AEE est de mettre à disposition des informations fiables de source indépendante sur l'environnement. Dans ce sens, elle fournit aussi des données en vue de l'élaboration de la législation

dans le cadre de la politique environnementale de l'UE. En tant que membre à part entière, la Suisse a accès à la totalité des données et des informations.

L'*accord relatif à la statistique* améliore la collaboration entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la statistique et de l'harmonisation des statistiques. Les données suisses sont maintenant intégrées aux statistiques de l'UE, ce qui facilite les comparaisons.

L'*accord MEDIA* permet à la Suisse de participer de plein droit au programme de soutien européen du même nom. Ce faisant, les films suisses ont de meilleures chances sur le marché.

L'*accord sur l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse* conclu dans le cadre des bilatérales II vise la participation de la Suisse aux programmes de 2007 à 2013.

Publications relatives à la politique européenne

economiesuisse (2007):
Les relations entre la Suisse et l'UE et les défis à venir

economiesuisse (2007):
Politique européenne: la voie bilatérale est optimale

economiesuisse (2006):
Poursuivre sans risque la voie bilatérale

economiesuisse (2006):
Politique européenne: le pragmatisme, garant du succès

economiesuisse (2005):
Les relations de la Suisse avec une UE en plein
bouleversement

economiesuisse (2005):
Poursuite de la libre circulation des personnes avec les
25 Etats membres de l'UE: poursuite de la voie bilatérale

economiesuisse (2004):
Accords bilatéraux Suisse-Union européenne (UE)

economiesuisse (2004):
Accords bilatéraux I: extension de la libre circulation
des personnes

economiesuisse (2003):
Développements de la politique européenne de la Suisse

economiesuisse (2002):
Etat des lieux de la politique d'intégration suisse

economiesuisse (2000):
Europe: options et tâches

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Carrefour de Rive 1
Case postale 3684
CH-1211 Genève 3

www.economiesuisse.ch

Union patronale suisse
Hegibachstrasse 47
Postfach
CH-8032 Zürich

www.employeur.ch